27 nov 2026 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 27 novembre 2026

Affaires sociales : prolongation des cotisations concernant l’industrie pharmaceutique

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant la prolongation des cotisations concernant l’industrie pharmaceutique, prévues à l’article 191 de la loi coordonnée du 14 juillet 1994 relative à l’assurance obligatoire soins de santé.

L'avant-projet prévoit la prolongation pour 2027 des cotisations annuelles concernant l’industrie pharmaceutique qui font partie intégrante des ressources de l’INAMI.

Il est également proposé de prolonger la mesure de modulation des cotisations, alors que sa validité est actuellement limitée à l’exercice comptable 2026.

L’avant-projet est transmis pour avis au Conseil d’État.

Avant-projet de loi modifiant la loi relative à l’assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, en ce qui concerne les ressources de l’assurance

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

© 2026 - news.belgium.be